

Réf: Dossier N° 036331

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ERYNE »

Siège social Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 22, Ilot NEANT

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/08/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 31/08/2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ERYNE »

Objet : AMENAGEMENT FONCIER, CONSTRUCTION, PRESTATIONS DE SERVICES, COMMERCE GENERAL. Et pour la réalisation de l'objet social : - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ANGRE, Lot 22, Ilot NEANT

Dirigeant(s) : M IRIE DJE BI LEANDRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-05172 du 13/09/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°25421/GTCA/RC/2021 du 13/09/2021

